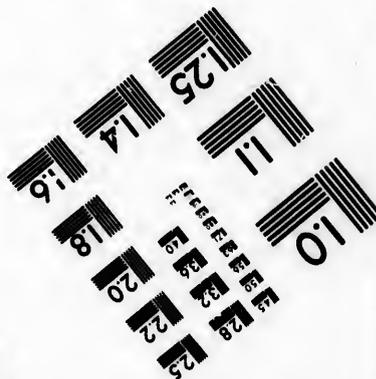
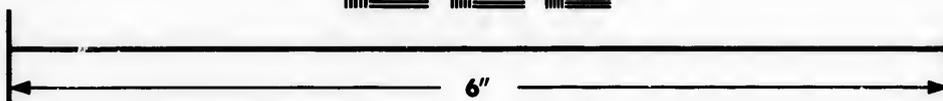
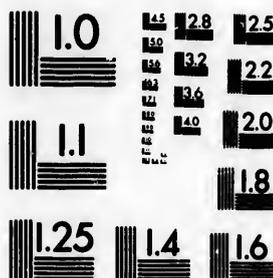


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encr. de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

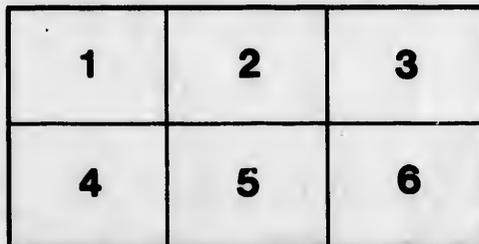
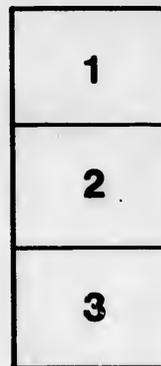
Douglas Library  
Queen's University

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Douglas Library  
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



27 Dec- 1855

10 /

F5808

---

**MANDEMENT**  
**DE MONSIEUR J. C. PRINCE,**

**EVEQUE DE ST.-HYACINTHE,**

**Pour la Promulgation des Actes du second Concile Provincial, et la reddi-  
tion des comptes de la Propagation de la Foi, &c.**

---

-LP  
F5012  
1855  
S141

228

**MANDEMENT**  
**DE MONSIEUR J. C. PRINCE.**

EVEQUE DE ST.-HYACINTHE,

Pour la Promulgation des Actes du second Concile Provincial, et la reddition des comptes de la Propagation de la Foi, &c.

**JEAN CHARLES PRINCE,**

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE,

EVEQUE DE ST. HYACINTHE. &c. &c.

*Aux Clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Nous vous annonçons, N. T. C. F., que les Actes et Décrets du second Concile Provincial, que nous avons soumis à l'examen du Saint-Siège, nous sont revenus révisés et approuvés, et conséquemment revêtus d'une nouvelle sanction qui doit vous les rendre bien vénérables et tout-à-fait dignes de votre foi et de votre obéissance.

En effet, N. T. C. F., ce n'était point assez pour vos Evêques d'avoir formulé leurs décisions et leur enseignement dans l'étude et la prière, avec toute la maturité dont ils étaient capables, ils ont encore voulu recourir aux lumières des premiers Théologiens de la ville sainte et fortifier leur jugement par le jugement suprême du Siège Apostolique.

Le volume qui contient ces documents pontificaux est actuellement entre les mains de vos Curés, et il leur servira de guide pour vous prémunir contre les erreurs du temps, pour vous conduire plus efficacement dans les voies du salut et pour vous former à la pratique de tous les devoirs de la vie chrétienne. Ils vous en expliqueront eux-mêmes, dans l'occasion, les parties qui vous concernent directement ; et alors ils vous parleront avec l'accent des sept Evêques de cette Province et appuyés sur l'autorité de l'Eglise de Jésus-Christ. En les écoutant, vous Nous écouterez, vous écouterez Notre Saint Père le Pape, vous écouterez les Apôtres, vous écouterez Dieu lui-même. *Qui vos audit me audit. Deo exhortante per*

*St. Luc, 10, 16. tres, vous écouterez Dieu lui-même. Qui vos audit me audit. Deo exhortante per*  
II, Cor. 5, 20, nos.

Disons le donc avec reconnaissance, N. T. C. F., qu'il est bon d'avoir cette lumière brillante et inextinguible pour nous éclairer, lorsque la vérité s'obscurcit

et que la nuit se fait autour de soi ! Qu'il est bon d'être en sûreté dans la barque de Pierre, lorsque le vent des passions, la tempête des erreurs engloutit dans les flots de l'abîme toutes les autres embarcations, ces religions éphémères, frères ouvrages des enfants des hommes ! Qu'il est bon, en un mot, de vivre en paix, de reposer tranquille, dans les bras, sur le cœur d'une mère qui ne peut périr, qui nous aime, et qui ne laissera jamais quique ce soit de ses enfants exposé au moindre danger.

Oh, Eglise Catholique ! admirable sanctuaire du Verbe incarné, colonne de la justice et de la vérité, chef-d'œuvre de la grâce et de l'amour, oracle ineffable de la science, de la miséricorde et de la volonté de Dieu se révélant aux hommes ! Oh, Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, combien nous sommes heureux de naître, de vivre et de mourir dans ton sein, écoutant tes divins enseignements, marchant dans tes sûrs et droits sentiers, avec la ferme espérance d'arriver par ta foi, par tes œuvres, par tes sacrements, aux célestes régions de la bienheureuse éternité !

Ces sentiments, N. T. C. F., nous sont inspirés, (comme ils vous le seront à vous-mêmes,) par la méditation du décret sur la foi, *Cum fides sit salutis humanae initium, fundamentum, &c.* ; décret fondamental de ce second Concile dont Nous vous transmettons aujourd'hui les actes avec le présent Mandement. Les autres décrets qui composent ce recueil traitent de l'administration des Sacrements, des devoirs de l'état ecclésiastique, de l'administration des biens de l'Eglise et de la sainteté du serment. Nous insisterons particulièrement sur ce dernier décret ; car il s'est glissé de très-graves abus, dans ce pays, sur cet article.

Effectivement, N. T. C. F., cet acte religieux par lequel nous prenons Dieu à témoin de la vérité de nos paroles et de la sincérité de nos actions nous employé trop-fréquemment et bien-improprement en une foule d'occasions profanes. C'est ce qui nous alarme et nous désole, depuis longtemps : car il n'est jamais permis de se servir du serment sans une véritable nécessité, et encore ce doit être sur la réquisition d'une autorité compétente. Le nom du Seigneur est trop saint et trop terrible pour être employé impunément à tout propos, *Sanctum et terribile Nomen ejus*. Quel crime donc ce serait d'interpeller la Divinité, pour affirmer le mensonge, pour soutenir l'injustice !

En conséquence, N. T. C. F., Nous vous exhortons très-instamment à réfléchir sur la nature et sur les qualités du serment proprement dit. En même temps, Nous blâmons formellement la déplorable facilité avec laquelle on vous demande à prononcer cet acte de la plus-haute crédibilité ; et Nous réprouvons expressément tout serment qui ne serait pas dans les conditions voulues par l'Eglise Catholique et que la loi civile elle-même, qui se fait un devoir de respecter la Religion, exige généralement.

Comprenez donc maintenant, N. T. C. F., l'énormité du crime dont vous vous êtes rendus coupables, dans toutes ces contestations d'élections, dans ces obscures affaires de commerce, dans ces malheureux procès de chicane, d'ivrognerie, de duperie, et jusques dans ces vengeances dégradantes et dans ces criantes et interminables injustices que vous prétendez couvrir par l'inviolabilité du serment.

Il existe un autre désordre bien voisin de celui-là, c'est l'habitude des jurements et des blasphèmes. Or sachez, N. T. C. F., que sacrer son Baptême, le Christ, la Ste. Vierge, les Saints et les choses saintes est un péché qui participe de la malice du Sacrilège. Sachez aussi qu'employer irrévérentiellement le Nom de Dieu ou de quelque chose de semblable, dans vos affirmations ordinaires, est une véritable offense ; à combien plus-forte raison ne devez-vous pas parler de la sorte, lorsque vous êtes impatientés, ou sous l'influence de quelque passion que ce soit. Ah, puissions-nous voir enfin cesser et disparaître pour toujours ces vociférations scandaleuses, ces jurements provocatoires, ces *sacres* d'habitude et toutes ces paroles grossières à moitié jurements et à moitié colère, qui sont absolument indignes de la bouche du chrétien. C'est ce dont se plaignait déjà le Seigneur par la voix du Prophète Isaïe : *Continuellement, tout le jour, on blasphème mon Nom. Jugiter, totū diē Nomen meum blasphematur* ; et St. Paul ajoute que *c'est-là deshonoré le Seigneur jusques devant les nations ; Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes.*

Chap. 52, v.  
15.  
Rom. 2, 5.

+

Faites souvent, N. T. C. F., des prières ferventes pour obtenir là-dessus une réforme bien nécessaire ; et, à cette intention récitez, plus attentivement que jamais, cette demande du *Pater*, que votre nom soit sanctifié ; *sanctificetur nomen tuum.* Dans plusieurs diocèses, on a établi contre les blasphèmes de pieuses associations, qui consistent à répéter trois fois par jour la louange à la Très-Sainte Trinité, c'est-à-dire trois *Gloria Patri*, ou Gloire soit au Père, &c. avec un *Pater* et un *Ave*. Nous voudrions bien que cette dévotion salutaire s'introduisît dans toutes les paroisses de ce Diocèse ; Nous serions alors à peu près certain d'en voir disparaître bientôt les blasphèmes et les jurements, qui damnent les individus et qui attirent des malédictions épouvantables sur les familles. Qu'au contraire le nom du Seigneur soit loué et béni de siècles en siècles et par toutes les générations. *Sit nomen Domini benedictum. . . . usque in saeculum.*

Ps. 112.

Les fruits d'un Concile, dans un Diocèse ou dans une Province, sont ordinairement de ranimer la foi, de détruire les vices, de faire régner les bonnes mœurs et de soutenir les fidèles dans la pratique de tous leurs devoirs religieux. Nous espérons, N. T. C. F., que ce sera l'heureux résultat de ce second Concile Provincial que nous venons de promulguer, et qui, pour cela même, oblige en conscience tous ceux qu'il concerne, parcequ'il est une règle de foi ou une ligne de conduite donnée par l'autorité compétente. Aussi, Nous demandons instamment toutes les grâces du Ciel pour que tout ce qu'il enjoint soit fidèlement observé.

Que la paix du Seigneur et sa miséricorde soit sur tous ceux qui sureront cette règle. *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia.*

Galat. 6, 16.

Nous ajoutons à ce Mandement le compte rendu de la Propagation de la Foi dans ce Diocèse. Vous y verrez, N. T. C. F., que si cette œuvre importante ne s'augmente que lentement parmi nous, du moins elle ne décline pas ; et que s'il y a quelques paroisses, même très-populeuses, qui malheureusement ne figurent pas sur la liste des recettes, en retour, il y en a d'autres qui y sont pour un montant considérable. De ce nombre nous nous faisons un devoir de mentionner la généreuse paroisse de St. Pierre de Sorel, qui a constamment tenu le premier rang sur le cahier de l'œuvre, depuis l'érection de ce Diocèse.

**COMPTE DE LA PROPAGATION DE LA FOI, DANS LE DIOCESE DE  
ST. HYACINTHE, EN 1855.**

RECETTES.		£	s.	d.	DÉPENSES.		£	s.	d.
Paroisse de	Sorel.....	50	0	0	Construction d'une				
"	St. Hyacinthe (Ville)..	45	0	0	Eglise à Sherbrooke..	843	17	½	
"	Belœil.....	23	10	0	Soutien des Mission-	126	5	0	
"	St. Denis.....	22	2	6	naires.....				
"	St. Hugues.....	15	0	0	Sur la dette et inté-				
"	St. Simon.....	15	0	0	rêts de Stanstead....	111	10	0	
"	St. Aimé.....	13	5	0	Vases sacrés, livres,				
"	Stanbridge.....	12	8	8	cierges, etc., etc.....	34	5	2	
"	Ste. Rosalie.....	12	7	0	Visite Pastorale et				
"	Ste. Marie.....	11	17	3½	voyages dans les Mis-				
"	St. Jean-Baptiste.....	9	13	0	sions.....	26	18	4½	
"	St. Césaire.....	7	14	7	Terrain de Compton..	25	0	0	
"	La Présentation.....	7	1	3	Impression de Man-				
"	St. Athanase.....	6	10	0	dements, etc., etc....	15	7	11	
"	N. D. de St. Hyacinthe.	6	8	1½	Chapelle de St. Paul				
"	St. Jude.....	5	13	3	d'Abbottsford.....	11	19	7	
"	Sherbrooke.....	5	10	0	Chapelle de St. Va-				
Séminaire de	St. Hyacinthe.....	5	7	4	lérien de Milton.....	3	15	0	
Paroisse de	Ste. Victoire.....	5	3	8	Transport d'Annales	3	3	9	
"	St. Ours.....	5	0	0	Frais de correspon-				
"	St. Pie.....	4	12	2½	dances.....	1	1	4	
"	St. Damase.....	4	0	0	Enregistrement de				
"	St. Barnabé.....	4	0	0	contrats.....	0	14	3	
"	St. Dominique.....	3	8	8					
"	St. Georges.....	2	18	4½	Dépense totale..	1203	0	0	
"	St. Mathias.....	2	10	0					
"	Roxton.....	2	10	0					
"	Granby.....	0	8	0					
"	Milton.....	0	7	10½	Recette totale..	309	69	½	
	Recette totale....	309	6	9½	Excédant de dépenses.	893	13	2½	

N. B. La Paroisse de St. Hilaire n'a pas encore fait le versement de sa collecte pour l'année. La nouvelle Paroisse de St. Robert vient de faire inscrire son nom pour 16 dixaines, dont la recette entrera sur le compte de 1856. L'œuvre n'est pas encore organisée dans les Paroisses de St. Charles, St. Alexandre, St. Grégoire, Ste. Brigidie et Farnham.

Afin d'encourager et de stimuler votre zèle pour l'œuvre de la Ste. Enfance, que Nous avons établie l'année dernière dans ce Diocèse, Nous croyons devoir mettre aussi sous vos yeux un commencement de recettes effectuées dans quelques paroisses en faveur de cette belle œuvre. Nous continuerons tous les ans à

pareille époque, à faire connaître le montant de la collecte qui se fera dans chaque localité pour une œuvre qui mérite le plus grand encouragement.

**RECETTES DE L'ŒUVRE DE LA SEM. ENFANCE, DANS LE DIOCÈSE DE ST. HYACINTHE, EN 1855.**

Paroisse de St. Hyacinthe, (Ville) .....	£15	0	0
" St. Denis .....	8	10	0
" St. Hugues .....	2	2	0
" St. Dominique.....	1	15	0
" Ste. Rosalie.....	0	12	6
" St. Jude.....	0	9	2

Recette totale..... £28 8 8

Le surplus de la dépense de la Propagation de la Foi, au montant de £893 13 2½, est en partie couvert par l'allocation charitable des Conseils centraux de Lyon, de Paris et de Montréal, auxquels Nous renouvelons ici, au nom de notre Diocèse, nos bien vifs remerciements. N'oublions pas de prier pour nos bienfaiteurs.

Avant de terminer, Nous croyons, N. T. C. F., devoir vous faire remarquer combien sont considérables les sommes que Nous avons appliquées aux missions des *Townships*. Cela vous convaincra de l'importance que Nous mettons à améliorer le sort de nos compatriotes, dans cette partie du pays. Aussi, Nous croyons que, nulle part à l'étranger, les Canadiens ne reçoivent autant de secours religieux, et que nulle part non plus, aux Etats-Unis, ils ne peuvent aussi aisément faire leur salut, conserver leurs mœurs nationales, ouvrir des écoles, et procurer à leurs familles le bien-être qu'ils désirent. Qu'ils reviennent donc dans leur patrie, ces pauvres émigrés du sol canadien! qu'ils viennent y revoir leurs parents, leurs amis, leurs Pasteurs! Ils retrouveront parmi nous, plus de paix, plus de consolation, plus de solide fortune, plus de sécurité territoriale qu'au milieu de ces populations mélangées et presque nomades, qui les dédaignent, qui les exploitent, et qui s'occuperaient fort peu de les voir assommer au premier conflit politique ou religieux, qui peut y surgir d'un jour à l'autre.

Quant à vous, N. T. C. F., qui songiez peut-être à laisser le pays pour aller chercher fortune ailleurs, Nous vous avertissons, avec pleine connaissance de cause, que vous risquez beaucoup en vendant vos terres, pour vous éloigner indéfiniment de vos foyers paternels; et que, par votre émigration, vous compromettriez grandement votre sanctification, votre prospérité, votre bonheur, et en quelque sorte l'avenir du Canada tout entier. Croyez à l'avertissement d'un ami, d'un père, d'un Evêque, et à l'opinion de vos compatriotes les plus éclairés en cette matière.

Enfin, vous tous fidèles du diocèse de Saint-Hyacinthe, tant vous qui habitez les anciennes paroisses, que vous qui défrichez les nouveaux établissements des *Townships*, et vous nommément, paroissiens de St. Antoine, de St. Marc et de St. Mathieu de Belœil qu'un décret papal du treize mai dernier a annexés à notre Diocèse, et vous aussi, Canadiens émigrés, brebis absentes de notre bercail, mais qui Nous appartenez et que Nous rappelons; vous tous en un mot, qui dans l'Eglise de Dieu êtes la portion de notre héritage, et notre famille spirituelle. entendez ici

l'expression de nos vœux et ressentez les émotions de notre cœur. Si un père aime ses enfants, et s'il s'occupe d'eux sans cesse, sachez que Nous aussi, votre père et le gardien de vos âmes, Nous vous aimons tendrement, Nous vous portons continuellement dans notre souvenir, et Nous vous présentons tous les jours à l'autel du Seigneur, mais bien plus particulièrement encore en cette circonstance du nouvel an : car Nous désirons bien ardemment votre sanctification et Nous voulons vous bénir.

Gen. 48, 15. Quand les Patriarches bénissaient leur longue et nombreuse postérité, ils disaient : " Que Dieu, en présence duquel Abraham, Isaac et Jacob ont marché, et " qui m'a gardé depuis ma jeunesse jusqu'à maintenant, vous bénisse. Que " l'ange du Seigneur, qui m'a délivré de tous maux, vous bénisse aussi, mes enfants ! "

Nomb. 6, 26. Quand les Pontifes de l'ancienne loi, étendant les mains sur le peuple hébreu, prosterné dans les parvis du temple le bénissaient, ils prononçaient une autre prière : " Que le Seigneur, disaient-ils, vous bénisse et qu'il vous garde ! qu'il " tourne sur vous ses regards miséricordieux, et qu'il vous donne sa paix ! "

II. Cor. 13, 13. Mais dans la loi de grâce, quand les Apôtres, terminant quelqu'une de leurs Epîtres, voulaient graver dans l'esprit de leurs lecteurs les vérités saintes qu'ils leur avaient enseignées, ils écrivaient : *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu et la communication du St. Esprit soit avec vous tous. Amen.* A leur exemple, Nous répétons les mêmes paroles ; car Nous formons pour vous, N. T. C. F., tous ces souhaits et bien d'autres encore. Et pour les résumer dans le langage liturgique de l'Eglise, Nous adorons d'nord et Nous glorifions la Très-Sainte Trinité de qui Nous attendons tout secours ; puis, vous voyant tous en esprit pressés autour de Nous, Nous formons sur Nous et sur vous le signe auguste de la croix et Nous prions. *Sit nomen, &c.*

Que le nom du Seigneur soit béni. *Ex hoc nunc, &c.*

Dès maintenant et toujours. *Adjutorium nostrum, &c.*

Notre force est dans le nom de Dieu. *Qui fecit cælum, &c.*

Qui a créé le Ciel et la terre. *Benedicat vos, &c.*

Que le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit vous bénisse. Ainsi-soit-il.

Sera le présent Mandement lu aux prônes de toutes les Paroisses et Missions de ce Diocèse, et en chapitre dans les Communautés Religieuses, le premier Dimanche ou jour de fête chômée après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le jour de la Fête de St. Jean l'Evangéliste de l'année mil huit cent cinquante-cinq.



† J. C. EVÊQUE DE ST. HYACINTHE,

PAR MONSIEUR,

L. Z. MOREAU,

Ptre. Secrétaire.

## AVIS A MM. LES CURÉS.

Il serait bien de diviser la lecture de ce Mandement en deux parties : la première pour le dernier dimanche de l'année, la seconde pour le premier jour de l'an. Le peuple pourrait être à genoux pour la prière de la Bénédiction.

Le Clergé verra que ce second Concile est un admirable résumé de la Théologie dogmatique, sacramentelle et morale, tant pour lui-même que pour le peuple. C'est pour cela qu'il faut l'étudier, le méditer et en faire son profit pour soi-même et pour l'instruction et la direction des âmes. Il y aurait certainement un très-grand avantage à en faire la base d'un cours d'instructions familières sur le dogme et la morale, et l'occasion d'explications sur les cérémonies qui accompagnent l'administration et la réception des sacrements.

Les Décrets sur la vie des clercs, sur les devoirs des Curés et des vicaires doivent servir de sujet de lecture et d'examen très-importants.

Le Décret sur la dévotion à la Ste. Vierge et la belle prière qui le termine, méritent aussi que chaque Prêtre l'apprenne pour ainsi-dire par cœur. En un mot, tous les Décrets de ce second Concile, comme ceux du premier, ne peuvent être négligés sans une faute véritable.

† J. C. Ev. de St. H.

